

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-1308

présenté par

M. Charles de Courson, M. Ledoux, M. Philippe Vigier, M. Benoit, M. Bournazel, Mme de La Raudière, M. Dunoyer, M. Gomès, M. Lagarde et Mme Sanquer

ARTICLE 19

Supprimer l'alinéa 16.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi de finances pour 2018 propose de diminuer les ressources affectées aux chambres de commerce et d'industrie de 17 %, après une baisse de 35 % sur le dernier quinquennat. Cette proposition de nouvelle baisse, particulièrement sévère, peine à trouver sa justification au regard des éléments objectifs suivant :

- le réseau des CCI est le seul réseau consulaire mis à contribution en 2018, créant une inégalité de traitement avec les chambres de métiers et de l'artisanat et les chambres d'agriculture déjà constatée lors du précédent quinquennat ;
- la baisse de 17% pour les ressources affectées aux CCI est à comparer à la stabilité des crédits de la mission budgétaire « Economie » en 2018. On demande donc aux CCI qui affichent pourtant des résultats performants de faire les efforts que l'Etat ne s'applique pas à lui-même ;
- le Gouvernement arbitre en faveur d'une baisse de ressources pour les CCI avant même les résultats d'une mission de l'IGF visant à passer en revue toutes les missions des CCI. Il y a là un problème de cohérence, a minima d'ordre calendaire.

Par conséquent, cet amendement propose de supprimer pour 2018 la baisse du plafond de la TACVAE.